

1. Notes sur les pendules de l'Abbaye - XVIIe-XXe siècle -

Introduction

Notre but primitif était de parler dans une même brochure des horloges et des cloches de la tour de l'Abbaye, ces deux domaines étant strictement liés. Néanmoins, vu l'ampleur de la documentation sur les cloches, nous avons préféré nous en tenir ici à l'histoire des deux horloges successives de cette tour, offrant néanmoins au lecteur de découvrir un peu de l'histoire des cloches par l'inventaire des pièces documentaires concernant celles-ci aux archives communales de l'Abbaye (ACA). Le gros du dossier traite de la refonte de deux cloches après le sinistre de 1741 qui a détruit les précédentes en même temps que la pendule de 1698.

Celle-ci, ainsi construite à la fin du XVIIe siècle par un horloger de Lausanne dont nous ne saurons pas le nom, était la seconde de la Vallée après l'horloge du Lieu mise en place en 1675 et selon toute probabilité réalisée par les forgerons Guignard du Charroux. On peut découvrir plus bas l'histoire de ce vénérable engin, lui aussi disparu dans les longueurs de notre vieux passé.

Après le sinistre de la tour de 1741, on attendit quelques années avant de se relancer dans l'achat d'un second mécanisme. On le verra, celui-ci construit en Franche-Comté voisine. La pendulerie, en ces régions frontalières, était en pleine expansion, tandis que par chez nous, elle n'était guère pratiquée que par les frères Golay du Chenit. Ceux-ci, réalisateurs de nombreux mécanismes, dont beaucoup prirent le chemin du bord du Léman, seront les seuls fabricants de ce type. Après eux la grosse horlogerie aura définitivement vécu à la Vallée de Joux. Et désormais, pour toutes nos pendules d'église, nous nous tournerons à nouveau vers cette Franche-Comté voisine. On eut aussi affaire en d'autres occasions avec un certain Chenaux de Gollion qui avait réussi à se faire une spécialité de la mise au point de grosses horloges d'église.

Nous avons la chance, en ce qui concerne la seconde horloge de la tour de l'Abbaye, de ce que celle-ci soit toujours sur les lieux où elle fonctionna pendant plus de deux siècles. Nous vous en proposerons des photos au terme de notre étude. Nous en profiterons pour vous donner à découvrir aussi dans un même temps, les vénérables cloches de ce bâtiment considéré, et avec juste titre, comme le plus ancien de la Vallée de Joux. Construit dans la première moitié du XIVe siècle, il domine de plus de deux bons siècles nos plus vieilles maisons.

Horloges de l'Abbaye

La première horloge de l'Abbaye, la deuxième de la Vallée après celle du Lieu installée un quart de siècle auparavant, fut construite à la fin du XVIIe siècle (1698) par un horloger de Lausanne dont nous ne savons pas le nom :

Le 4^e Juillet 1698
L'honble Conseil general assemble pour suivre aux affaires
economiques au profit & advantage d'icelle, ont fait, et arrête
les resolutions suivantes.
Monsieur le Ministre a fait rapport de la Commission qui luy fut
donnée dernièrement concernant le horloge qu'on prétend construire
à l'Abbaye, qui est allé à parler au mtre horlogeur, des Messieurs
de Lausanne, duquel, après s'être informé de lui, en a reçu bon
témoignage, et qu'il est un bon maître, et que d'abord, que Monsieur
le Ministre luy aura récrit, il viendra pour faire pache.

Le 4^e juillet 1698 – pour l'horloge -

L'honble Conseil général assemblé pour suivre aux affaires économiques au profit et avantage d'icelle, on fait et arrêté les résolutions suivantes.

Monsieur le Ministre a fait rapport de la Commission qui lui fut donnée dernièrement concernant le horloge qu'on prétend construire à l'Abbaye, qui est qu'il a parlé au mtre horlogeur des Messieurs de Lausanne, duquel, après s'être informé de lui, en a reçu bon témoignage, et qu'il est un bon maître et que d'abord que Monsieur le Ministre lui aura récrit, il viendra pour faire pache¹.

L'horloge est construite au plus tard en 1699 où l'on nomme un marguiller.

La pache faite avec le s^r Jean François Aubert j^r Gouverneur
pour l'Abbaye le horloge est reconfirmé, à l'effet que luy sera marqué, une
le Horloge et de my pote de terre au droit des champs de Geneve, qui en tirera
le revenu toutes les années, et outre ce, aussi, chaque années la
somme de vingt florins, sans attacher à ce, qu'on luy donne
pour sonner, qui fera en tout, 30th

¹ ACA, A4, du 4^e juillet 1698.

Du 29 Xbre 1699 – pour gouverner le horloge -

La pache faite avec le Sr. Jean François Aubert pour gouverner le horloge est reconfirmée, assavoir que lui sera marqué une demi pose de terre au droit des Champs des Genevres pour en tirer le revenu toutes les années, et outre ce aura chasque année la somme de vingt florins, sans attoucher à ce qu'on lui donne pour sonner, qui fera en tout 30 fl.²

En fait, puisqu'il s'agit ici d'une reconfirmation, il faut croire que l'horloge était déjà en service l'année d'avant, soit donc en 1698.

Les comptes témoignent eux aussi de l'installation de cette horloge³.

Payé pour la dépense du maître horlogeur et le postage (potage ?), livré au peintre par Monsieur le Ministre 33/6/0

Pour les Gouverneurs et masson, 2/0/0

Plus faisant les ponts, 7/3/0

Pour une journée, étant allé à Romainmôtier pour obtenir permission de mettre le horloge sur la tour, 3/./.

Livré au maître horlogeur compris les épingles à sa femme, 380/./.

Pour serrures et cordages, 18/9/.

Pour la voiture depuis Lausanne, 11/3/.

Livré au peintre, 82/6/.

Payé pour la dépense faite avec les maître horlogeur, peintre et masson, 19/6/.

Pour 38 l. de fer y employé, 8/1/.

A maître Jérosme Rochat, pour la besogne par lui faite aud. horloge par compte fait avec lui, 30/6/.

Payé au Sr. Abel Cart pour 22 journées par lui faites pour led. horloge, 41/3/.

Pour huit douzaines de laons et deux douzaines et sept lambris, 46/6/.

A Abel Guignard, pour 9 journées, ayant fait compte avec eux, 16/10/.

Payé au masson pour 8 journées, 15/./.

Item, payé par deux fois pour de l'huile et pour la bouteille.

Il vaut la peine, pour ces débuts, de retrouver les trois pages de ces frais portés sur les comptes de 1699.

² ACA, A4, du 29 Xbre 1699.

³ ACA, F, comptes, 1699.

Pour la despence, ayant rendu
 les Comptes de la Bourgeoisie des
 pauvres, qui par l'assemblée des
 24. --- 3800 00
 Pour avoir mené par deux fois
 deux pauvres aux Charbonniers --- 100 00
 Pour la St. de Contéante --- 2800 00
 Item livré par ordre, au Sr. Paul
 Nicollas, p. le Sr. de Claude Caru --- 700 00
 Despences ayant fait le Role
 du Diamer --- 700 00
 Monsieur le Receveur estant
 venu couché au Com. p. faire
 recevoir les Diamer, qui
 faisant des expences --- 3700 00
 Ayant visité les Doyers et
 les marquer despence --- 600 00
 Les Gouverneurs estant allés
 p. faire les Diamer p. le Comman
 et buer des Rodes pour faire
 payer deux questions d'écub --- 500 00
 Payé p. la despence du m. m.
 Horlogeur, et le portage livré
 au Priote, par incan le
 Ministre --- 3300 00
 Pour les pour. et Matton --- 200 00
 Plus faisant les ponts --- 700 00
 Pour une Journée estant allés
 a Coman p. obtenir permission
 de mettre le Horloge sur la Tour --- 300 00
 Livré au m. m. Horlogeur compris
 les Espingles a sa femme --- 3800 00
 Pour Cures et Cordages --- 1800 00
 Pour la Voiture de quinquante
 Livré au peintre --- 8200 00
 900

Payé pour la despence faite
 avec les m. m. Horlogeur, Priote
 et Matton --- 1900 00
 Pour 38 lb. de fer j employé --- 800 00
 a m. m. Desorme Rochas p. la
 besogne par luy faite auq
 Horloge par Compte fait avec luy --- 3000 00
 Payé au Sr. Abel Car p. 22 Journées
 par luy faites p. les Horloge au --- 4000 00
 Pour huit douzaines de l'armé
 et de douzaines et Jopp l'ambri --- 4000 00
 A Abel Guig. p. 9 Journées --- 1600 00
 ayant fait Compte avec eux ---
 Payé au Matton p. 8 Journées --- 1500 00
 Item payé par deux fois p. de
 l'Hayler, et p. la boutique --- 300 00
 Payé p. 400 Taches et 200 (l'ou
 mal fait) --- 800 00
 Item p. pour six Journées du
 Gouverneur tant a Vallorbes
 Charbonniers qu'à H. H. --- 1000 00
 Item p. une Journée a l'Atajer
 du Sr. Cap. pour même fait --- 400 00
 Item p. une assemblée p. estre
 aller quérir du bois en provision --- 200 00
 Une Journée a Abraham Rochas
 Tambour --- 1000 00
 Item livré p. quatre tablands
 p. la Duchattas --- 400 00
 Livré par ordre du Conseil a
 Forreol Rochas par charité --- 700 00
 Item a Abraham Guignard --- 1000 00
 Item deux Codes pour la Reine
 du m. m. Deschoste de l'Atajer --- 200 00
 224

171369

| | | | |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Pour le nouveau des B. en ayant | 4 | 3 | 0 |
| aporté l'argent qui avoit esté | | | |
| à despané | 1 | 3 | 0 |
| Pour une Journée, et deux autres | | | |
| pour les Argem. à Mont. Baud | 5 | 0 | 0 |
| Pour six Journées des B. pour | | | |
| chants allés p. faire Comptes, avec | | | |
| des B. de Chang. ayant des B. de | | | |
| Villedieu ayant peu faire que les | | | |
| projets | 3 | 0 | 0 |
| finalem. y étant retournés | | | |
| ayant touchés leurs Comptes p. | | | |
| 9 Journées | 4 | 5 | 0 |
| Payé p. le peage de l. Me. d. | 1 | 5 | 0 |
| Despané fait auant que | | | |
| d'aller faire Comptes qu'on | | | |
| de retour | 6 | 0 | 0 |
| Renté à Sa S. B. à plusieurs | | | |
| p. le longquel eschues en avril 1740 | 2 | 5 | 0 |
| à Sa S. B. p. les Mademoiselle | | | |
| p. Cases eschues à l. Michel p. l. d. | 1 | 3 | 0 |
| Avec l'argent aux trois Regens | | | |
| D'Escholes | 1 | 5 | 0 |
| Pour la visite des Maisons des | | | |
| trois lieux | 1 | 2 | 0 |
| Pour celles des Cheminés | 1 | 0 | 0 |
| Pour le salaire du serneur que | | | |
| Comptes du horloger | 1 | 5 | 0 |
| Pour le salaire aux forestiers | 7 | 6 | 0 |
| Pour celui du Secretaire | 1 | 5 | 0 |
| Pour le maintien des fontaines | 1 | 6 | 0 |
| Pour tenir les Registres | 1 | 2 | 0 |
| | 4 | 9 | 0 |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Pour les Interrogats des bois | 3 | 0 | 0 |
| deux | | | |
| Pour la S. B. de Noel | 3 | 0 | 0 |
| Pour l'assemblée des 24. ayants | | | |
| pour les p. Comptes | 2 | 6 | 0 |
| Pour avoir porté la Collette de Collette | 3 | 0 | 0 |
| Payé à l. Collette | 2 | 6 | 0 |
| Pour avoir fait plusieurs Comptes | | | |
| et rapportés plusieurs autres fois | | | |
| par la commune pendant l'année | 2 | 0 | 0 |
| à Mademoiselle Malherbe | | | |
| p. les Blanchistoyes de | | | |
| Menilles de la S. B. de | 1 | 0 | 0 |
| Pour avoir dressé les p. Comptes | 2 | 0 | 0 |
| Item une Journée tant au | | | |
| lieu qu'en p. de l. avec | | | |
| S. B. occasion le chemin | 3 | 0 | 0 |
| Payé à David Rochat p. | | | |
| y étant retourné p. voir | | | |
| reparer le Chemin devant la | | | |
| maison de Montlaunille | 1 | 3 | 0 |
| Ayant fait Comptes avec nous | | | |
| le Ministre despanés | 5 | 0 | 0 |
| Payé à David Rochat p. une | | | |
| plante de bois p. des Arges et | | | |
| Portet compris le marquage | 3 | 0 | 0 |
| Payé au fruitier des Croisettes | | | |
| qui luy étoit d'heut depuis l'année | | | |
| passé p. Borel qui l'avoit livré | 1 | 0 | 0 |
| Item payé au fruitier p. les | | | |
| Carins et Inselle, employés aux | | | |
| Challes des Croisettes l'année passée | 1 | 2 | 0 |
| Payé à Jacques Rochat p. avoir | | | |
| fait la grande au Pont | 1 | 5 | 0 |
| | 1 | 6 | 2 |

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| Livrée à Mess ^{rs} Thomast ^{rs} p ^r estre venu visiter les grains, gollés l'année passée | 120000 | Journées estant allés prestes serment au nom de la Communee | 30000 |
| Ayant fait Comptes avec le s ^r Chap ^{re} et emprunter de la gem de luy | 60000 | Livrée à Jonas aaron fils de Michel Rochas malade par ordre du conseil | 30000 |
| Ayant expédié la maison de Ville stant d'ouves compris ceux qui avoient mis | 120000 | Livrée à Jean Rochas des Bion tant p ^r avoir percé les Tuyaux de la fontaine du bon que p ^r l'ontre ay déé a les poser | 60000 |
| Deuxant ^s par les p ^r Commis, allant a Rombe ^r p ^r faire Comptes avec Mess ^{rs} Rouland au nom de Mess ^{rs} Villars | 10000 | P ^r avoir amoné les Tuyaux pour sept Journées a Suisse | 100000 |
| Pour six Journées es lieux Commis | 30000 | Deuxant ^s avec les Bernailler tant en faisant paches, Comptes que pour Rochas | 30000 |
| Item ayant fait un Roule, p ^r le Comble, que p ^r les Lits et fous | 30000 | Livrée a mie Abel Cart, p ^r avoir planché le poit du Regem d'Estoles | 150000 |
| Deuxant ^s tant avant que d'aller vers le Sinai, y porter les questans de retour | 60000 | Payé en des pumes, ayant amoné le marin | 10000 |
| Payé p ^r s ^r Cene de s ^r Cene | 280000 | Pour trois douzaines de Laom | 150000 |
| Mess ^{rs} Bourgeois ayant encor presché luy ayant presenté les semest ^r | 30000 | Payé p ^r avoir fait Comptes par deux fois avec mie Jean Baptiste Solés | 80000 |
| Payé pour l'ensevelissement d'Abraham a Jean Guig ^r | 50000 | Ayant tenu le Conseil des 24 le 10 ^e 9 ^e 1799 | 260000 |
| a Jean Bourna p ^r acheter de saller les fromages | 10000 | Le Cou ^r Berney estant allé quier le Roule p ^r ce faire payer des grains | 30000 |
| Journées estant allés a la fontaine p ^r acheter des boites de fontaines néen ayant point brucés les ayant commandés | 20000 | Payé p ^r la depence de l'horloger estant venu quier le reste de son payement tant p ^r luy que son valet | 30000 |
| Pour un autre Journées les estant allés commander quier | 20000 | Pour 15 M ^{rs} livre de beurre qu'on luy a baillé en recompense de ses feux fait | 90000 |
| Payé p ^r ditte boites | 90000 | Pour les avoir portés a Lauanne | 30000 |
| Journées estant allés porter le p ^r oval a S.S.B. | 30000 | Item livré p ^r quatre coup | 140000 |
| | 124000 | Quatre estant allés quier les p ^r ovais es deux montaignes | 20000 |
| | | | 184000 |

Pour l'heure, et pour cause, le village de l'Abbaye n'étant pas encore officiellement constitué, le tout, cloches et horloge, reste à la charge de la commune. Le projet de partage de 1708 paraîtrait modifier la donne :

Les cloches de l'Abbaye, la grosse sera maintenue à communs frais, la petite, le village de l'Abbaye maintiendra la corde et l'huile, mais venant à se rompre à

la sonner, le village de l'Abbaye en fournira les deux tiers, d'autant qu'il s'en servira pour son école, utilité particulière ; ceux du Pont & des Bioux fourniront à communs frais l'autre tiers, mais venant à se gâter par accident imprévu dont Dieu nous préserve, elle sera refaite à communs frais⁴.

Ce projet de partage étant resté à l'état... de projet, on ne peut pas le considérer comme une base documentaire fiable. Il y a tout lieu de croire pourtant que c'est dès cette époque-là que le village de l'Abbaye en constitution eut à s'occuper au moins de la petite cloche.

Le règlement de 1713 ne parle ni de cloches ni de pendule.

Le pache de 1720 pour la gouvernance des cloches et de l'horloge nous prouve qu'en fait la commune est toujours impliquée au premier degré.

Celui à qui les cloches seront échutes devra bien et ainsi qu'il convient balier, tenir nette et fermée l'église et tous les dimanches torcher et nettoyer la table de la Ste Cène avant que de mettre la nappe, gouverner les cloches et l'horloge et les tenir bien engrénées ainsi qu'il convient, et avoir du tout le soin convenable. Echut à David Golay et lui sera payé de salaire 12 fl. outre la jouissance des terres pour ce ordonnées, lesquelles il devra fidèlement cultiver et labourer et y appliquer tout le fumier en provenant⁵.

Charles-Edouard Rochat, dans son ouvrage : L'Abbaye 1971, p. 71, donne le contenu d'un pache de 1728 :

L'an 1728, les Gouverneurs ont représenté qu'il estoit nécessaire de voir de quelle manière et sous quelles conditions les cloches avaient été remises à David Golay, sonneur, si bien qu'après avoir vu la convention faite avec lui, elle a été rafraîchie de la manière suivante : savoir que les Gouverneurs devront faire fermer les portes de l'église ; après cela, le sonneur les devra continuellement tenir fermées, et devra, à l'ordinaire, tenir l'église balayée, la table, la chaire et les bancs propres et nets. Devra sonner le midy toute l'année, et la retraite depuis la St Michel jusqu'à l'Annonciation, le dimanche aussi bien que les jours ouvriers, devra gouverner et conduire, et engraisser les cloches et horloge comme il convient, et d'en avoir tout le soin requis et nécessaire, et aura de pension par année douze florins outre la jouissance destinée à cet usage (laquelle) il devra faire valoir et bonifier à dit de laboureur, et appliquer sur icelle tout le bument en provenant.

Cette pendule subit un sérieux nettoyage en 1740. Elle présentait même une forte usure.

⁴ ACA, KA1.

⁵ ACA, JFA7, 1720.

Trois documents font état de la dite horloge :
1/ ACA, FJ15, du 11 juin 1740, certificat de capacités en faveur de..., horloger, fait par Roy de Romainmôtier.

A Romainmôtier, ce 11^e juin 1740

Messieurs,

Je n'ai pas cru devoir refuser à Mr. Noble présent porteur, très habile horloger, cette lettre, par laquelle je puis vous assurer que je n'ai guère vu un plus joli ouvrage que l'horloge qu'il vient d'achever pour la commune de Premier et dont ils sont très contents, comme vous le pourrez voir par le certificat qu'ils lui ont donné, de sorte que si vous avez occasion de l'employer à la réparation de votre horloge, soit pour le raccommoder ou en faire un neuf, il s'en acquittera à votre contentement. C'est de quoi je puis sous assurer et qu'il a une toute autre méthode que celle qui se pratiquait ci-devant en fait d'horlogerie, qui est plus juste et plus aisée pour ceux qui gouvernent ces sortes de machines, suivant la manière des Anglais qui excellent à cet égard, soit pour les grands ou petits volumes. Je serais ravi, Messieurs, d'avoir quelque occasion à vous marquer que j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

Roy

Quel est cet horloger ? Faut-il penser qu'il s'agisse ici de Moïse Golay du Chenit, d'un autre horloger du Pays de Vaud ?

2/ ACA, FJ16, de juin 1740, expertise de l'horloge de l'Abbaye par le même horloger que dessus, malheureusement sans qu'on ne puisse toujours savoir le nom.

Aux Messieurs de l'honorable commune de l'Abbaye,

Primo, il faut faire un rochet avec la longue pendule à son ...bant lanterne, avec la roue du remontoir du côté de la pendule, le tout de nouveau.

Secondo, du côté de la sonnerie, il faut faire la roue de centre avec la roue du remontoir et lanterne, le tout de nouveau. Après cela il faut mettre tout le laiton nécessaire pour les boîtes des arbres qui sera plus assuré ; après il faut tout refaire les dents des rouages qui serviront.

Je ferai tout ce travail pour la somme de trente six écus blancs, en me fournissant le fer nécessaire, le logement, un lit et les bois nécessaire pour mon ménage.

3/ ACA, FJ17, du 12 mars 1741, convention entre Diebold, maître-peintre, et les gouverneurs de l'honorable commune de l'Abbaye au sujet du vernissage du cadran de l'horloge de la tour.

Le 12^e jour du mois de mars, convention a été faite, conclue et arrêtée entre Monsieur Diebold, maître peintre, et les Srs. Gouverneurs de l'honorable commune de l'Abbaye. Savoir que le dit Sr. Diebolt a promis de faire et travailler de son métier la montre de l'horloge de la tour de dite Abbaye, et cela de la manière la plus durable qu'il lui sera possible ; le fond de la montre noir et les lettres blanches, et les quatre coins verts, et l'ornement de couleurs convenables au dit vert. Enfin fera dite besogne à dit de maître expert et fournira toutes les couleurs et autres matériaux qui lui seront nécessaires, et les dits Gouverneurs lui fourniront le placard, beau, bon et bien fait, et lui fournir les ponts et aides nécessaires pour le poser. Et lui paieront la somme de quarante cinq florins d'abord besogne faite et reçue à contentement. Car du tout parties sont ainsi convenues et promis effectuer et accomplir sous obligation de biens réciproques, et pour foi se sont signés à double, ce dit jour 12 mars 1741.

FMDiebold, peintre.

Les frais apparaissent dans les comptes de la commune :

Item, payé 2 voyages du maître horloger étant venu tant pour visiter l'horloge de l'abbaye que pour faire pache pour la raccommoder, 8/6/.

Le 14^e 7bre, journée au Gouverneur de l'Abbaye pour aider à démonter l'horloge, 1/6/.

Item, payé pour la dépense des maîtres horlogers de deux jours étant trois le premier, compris le sonneur qui y a travaillé tout le jour, l'ayant posé, 16/9/.

Item, livré au masson qui a fait les contrepoids pour un jour et demi, 2/1/6

Item, livré aux dits maîtres horlogers, 225/./.⁶

Le nom de l'horloger est cité un peu plus loin dans les mêmes comptes :

Les Srs. Gouv. & commis ayant fait venir Moyse Golay pour voir l'horloge, dépensé, 5/6/.

Du 10^e (juillet) ayant conclu pache pour l'horloge, 3/./.

On sait que ce Moyse Golay était du Chenit, du Sentier plus précisément, et que c'est lui qui avait construit l'horloge de ce village trois ans plus tôt, soit en 1737. Il était alors secondé par son frère Isaac.

⁶ ACA, F119, 1740.

Dans le cas présent, sa facture fut de 225 florins. Un tel prix semblerait prouver que l'horloge fut presque entièrement reconstruite.

Le village de l'Abbaye lui-même participa aux frais dans la mesure de ses moyens :

Pour la dépense ayant posé l'horloge, 16/9/.⁷

Malheureusement la dite pendule, en même temps bien entendu que les cloches de la tour, va être détruite dans l'incendie de 1741 qui ravagea celle-ci. Ce fut dans la nuit du 6 au 7 août, environ la minuit. Le feu du ciel tomba sur l'édifice, lequel fut entièrement embrasé sans qu'on ait pu y apporter aucun remède ni secours. Les deux cloches furent fondues et la matière même presque toute perdue. On crut même un moment que l'entier du village allait y passer⁸.

On parlait, dans une requête adressée peu après à LL.EE. afin d'obtenir quelque secours, d'une horloge récemment construite. On peut supposer qu'il s'agit ici de l'horloge originale de 1698, mais que sa révision complète de 1740 en avait fait une horloge quasiment neuve, d'où l'expression « horloge récemment construite ». A moins qu'il faille considérer que les frères Golay du Chenit aient, pour le prix de 225 florins, construit un nouveau mouvement.

Si les cloches sont refondues et remises en place assez rapidement, il n'en est pas de même d'une nouvelle horloge qui ne réapparaîtra qu'en 1758. Il s'agira donc ici, selon toute vraisemblance, considérant la note ci-dessus comme une simple hypothèse, de la deuxième horloge de la tour du village de l'Abbaye, celle que l'on peut encore contempler à sa place en 2019. Les procès-verbaux de la commune témoignent de ce nouvel achat :

Du 29 mai 1758. Il a été arrêté qu'on tirera le prix lundi prochain et l'on expédiera led. jour la pache pour l'horloge.

Du 5^e juin 1758. La pache pour faire l'horloge sur la Tour a été donnée au Sr. Berteller, maître horloger à St. Point en Franche Comté pour le faire conformément au marché fait avec lui et par lui signé.

Du 5 août 1758. Il a été résolu que par rapport à celui qui a fait marché pour faire le cadran de l'horloge de la Tour, de lui devoir à dire soit par occasion soit missive, que si en cas il ne la fait qu'il ne le fasse pas, et alors on

⁷ AHA, NA1, 1740.

⁸ Curieusement Charles-Edouard Rochat situe cet incendie en 1738. Ainsi lit-on dans son ouvrage de 1971 sur la commune de l'Abbaye, p. 71 : « En 1738, il est octroyé à Monsieur le Ministre deux plantes pour le bateau qu'il prétend faire, puis, le 10 juillet suivant, le Conseil général est assemblé à l'extraordinaire pour prendre les mesures à la suite de l'incendie de la tour, allumé par le feu du ciel jeudi dernier à dix heures du soir. Les cloches sont complètement fondues et anéanties. Ordonné de mettre deux femmes pour recueillir et nettoyer la matière des cloches avec un homme de serment pour en avoir la conduite et surveillance ».

Comme il n'y a pas lieu de croire qu'il y eut deux incendies en si peu de temps, il faut comprendre que Charles-Edouard Rochat avait, ce jour-là, chaussé ses mauvaises lunettes !

s'adressera à un autre maître, soit à celui qui fit l'horloge, et cela au plus tôt pour en faire un.

Il a été résolu pour faire la chambre de l'horloge de la Tour, de fournir sur place le bois qui sera nécessaire en fait de charpente, et à l'égard des ais et autres matériaux, on conviendra avec celui qui fera l'ouvrage par prix d'argent, et le dit ouvrage devra être publié dimanche prochain pour savoir qui moins le fera, et le lundi suivant expédier par un Gouverneur⁹.

Cette construction et cette installation, nécessiteront une collaboration étroite entre le village de l'Abbaye et la commune de ce nom. Ce qui fait que des documents en rapport avec l'horloge de 1758 figurent dans les archives respectives de ces deux collectivités.



La pendule de 1758 telle qu'on peut la voir aujourd'hui encore dans la tour de l'Abbaye.

⁹ ACA, A5, 1758.

Extrait du Registre de Conseil, de l'honorable
Commune de l'Abbaye, du 16. Avril 1758.

L'honorable Hameau de l'Abbaye ayant
proposé qu'il plut à l'honorable Conseil d'établir
un Horloge sur la Tour pour la Commodité
publique, en offrant d'entrer et de fournir des fonds
pour l'établissement d'icelui, au lieu de ce
Conseil a bien voulu en établir un sous les
Conditions suivantes, savoir; de se charger
de demander la permission au Noble et magnifique
Seigneur Baillif de Romainmôtier, en lui représentant
la défense verbale qui en avoit été faite. Et cause que
l'on prétendait que les matières combustibles
que l'on est obligé de mettre en usage, avoyent de cause
la fonte des Cloches, & rendre le grand de plus d'inconvénient
pour la Massonnerie; En second lieu que l'hameau
sera tenu de le gouverner, En fin que l'hameau sera
obligé de le maintenir en bonne état, après la réception
d'icelui, Sans que la Commune soit obligée d'y entrer
pour rien, Bien entendu cependant que les horloges
venant à être viciées entièrement, qu'alors la
maintenance s'espera, Et que ny la Commune ny
le Filage, ne seront pas obligés de le rétablir. Et
elles ne le trouvoient pas à propos, Et qui a été accepté
par les proposés, Et ont promis de le bien gouverner
à la satisfaction d'un Baillif, tant pour en
empêcher le détirement, que pour le bien faire marquer
à toutes les heures;

Je soussigné et déclare avoir levé fidèlement
la dite Copie sur le Livre de Conseil de l'Abbaye, Et pour foy de quoy me suis signé ce
16. Avril 1758, C. J. Rochat, Secrétaire

L'honorable hameau de l'Abbaye ayant proposé qu'il plut à l'honorable Conseil d'établir un horloge sur la Tour pour la commodité publique, en offre d'entrer et de fournir des fonds pour l'établissement d'icelui, au lieu de ce, l'honorable Conseil a bien voulu en établir un sous les conditions suivantes. Savoir de se charger de demander la permission au N.S. Baillif de Romainmôtier, en lui représentant la défense verbale qui en avait été faite à cause que l'on prétendait que les matières combustibles qu'on est obligé de

mettre en usage avaient causé la fonte des cloches et rendu l'incendie plus désastreux pour la maçonnerie ; en second lieu, que l'hameau sera tenu de le gouverner. Enfin que l'hameau sera obligé de le maintenir en bon état après la réception d'icelui sans que la commune soit obligée d'y entrer pour rien, bien entendu cependant que le dit horloge venant à être usé entièrement, qu'alors la maintenance cessera et que ni la commune ni le village ne seront pas obligés de le rétablir si elle ne le trouve pas à propos ; ce qui a été accepté par les préposés et ont promis de le bien gouverner à la satisfaction d'un chacun, tant pour en empêcher le détriment que pour le bien faire marquer & sonner les heures.

Je soussigné déclare avoir levé fidèlement la dite copie sur le livre du Conseil de dite Abbaye. Et pour foi de quoi me suis signé ce 16^e avril 1758.

P...Rochat, secret.¹⁰

Le village du Pont ne fut pas d'accord avec cette installation et se plaignit auprès de LL.EE. La réponse de celles-ci, par l'intermédiaire du bailli de Romainmôtier, fut libellée en ces termes :

Nous Charles Gross, Seigneur de Trevelin, ancien chancelier, moderne Baillif de Romainmôtier, savoir faisons que ce jourd'hui dix-huitième avril mille sept cent cinquante huit, par devant nous sont comparus le sieur Abel Cart, Gouverneur de l'Abbaye et le Sieur Assesseur Consistorial François Philippe Golaz du dit lieu.

Contre l'hameau du Pont dépendant de la commune de dite Abbaye.

Exposent qu'il aurait été délibéré dans le Conseil général de dite commune le 3^e avril courant, de construire un horloge sur la Tour de l'Eglise, où il y en avait déjà un ci-devant qui fut incendié par le feu du ciel qui tomba dessus il y a quelques années, à la construction duquel le dit hameau du Pont trouve à propos de s'opposer, nonobstant que la chose ait été décidée dans le dit Conseil général à la pluralité des voix, si vous voulons bien permettre et consentir que le dit horloge soit placé sur la dite Tour qui appartient à Leurs Excellences et où il était déjà ci-devant.

Pour le dit hameau du Pont sont comparus les sieurs Siméon Rochat, recteur d'icelui, et Abram Isaac Rochat, lesquels au dit ... soutiennent que le dit horloge ne doit point se faire aux frais de la généralité de dite commune, mais uniquement à ceux de l'hameau de l'Abbaye, vu que c'est lui seul qui en profite. D'ailleurs que si la Tour venait à être incendiée de nouveau, cela augmenterait le feu et ferait fondre les cloches comme cela est arrivé la précédente fois et constituerait à plus grands frais par le nombre de charrois pour sa réédification, le tout au plus ample des raisons produites et verbalement avancées.

¹⁰ AHA, TH1, aussi AHA A5, du 3^e avril 1758.

Sur quoi nous le dit Baillif ayant fait nos justes réflexions, considéré que la commune de l'Abbaye étant d'une grande étendue et dont les facultés et revenus sont assez considérable, il convient qu'il y ait au milieu d'icelle qui est l'hameau de l'Abbaye un horloge qui sera entendu fort loin aux environs, vu aussi que c'est là où est l'église paroissiale pour les trois hameaux dont la dite commune est composée et où les Conseils et Consistoire s'assemblent. C'est pourquoi nous permettons que le dit horloge soit de nouveau placé sur la dite Tour comme étant l'endroit le plus propre pour être entendu dans l'éloignement, sans que cela puisse ni doive causer dommage ni préjudice à la dite Tour, à quoi nous ordonnons qu'on fasse attention en y plaçant le dit horloge, trouvant le dit hameau du Pont mal fondé dans son opposition, d'autant que le fait a passé dans le Conseil général de la commune à la pluralité des voix où les conseillers ont assisté, étant obligé par conséquent de s'y rapporter pour suivre les règles et l'ordre, sans quoi se fera une confusion intolérable.

Donné sous notre sceau et signature de notre secrétaire baillival ce dit jour ... avril 1758.

Roland (avec paraphe)¹¹

Le village de l'Abbaye, et même si le l'essentiel de la facture revint à la commune, contribua donc de manière active à l'installation de cette nouvelle horloge.

Livré 2 bouteilles de vin occasion l'horloge, 2/./.

Livré au gouverneur Cart et au sieur François Philippe Golaz pour trois journées à Romainmôtier, occasion de demander la permission de poser l'horloge sur la tour, 9/./.

Livré à M. le Baillif pour la permission, 10/./.

Livré au cabaret pour 1 pot de vin quand ils furent de retour de Romainmôtier, 1/./.¹²

Des frais courent encore sur 1759, alors que l'on paie 5 fl. au sieur Abel Cart par ordre du Conseil pour dédommagement de sa peine prise lors de l'établissement de l'horloge. Preuve que les travaux et démarches furent nombreux.

On ignore pour l'heure le coût total de l'horloge, fabriquée, comme on le verra plus bas, par maître Berthelet de Saint-Point, comté de Bourgogne.

Il y aura en 1759 2/6/./ par an pour la gouvernance de l'horloge. Somme qui passe à 3/9/./ dès au moins 1763, à 5/././ dès 1765 pour monter jusqu'à 8 florins dès 1781. Le responsable de l'horloge pouvait être aussi le sonneur des cloches.

Les rapports commune-village concernant l'entretien de cette horloge ne seront pas toujours aisés à comprendre.

¹¹ AHA, TH1

¹² AHA, comptes NA1, 1758.

L'horloge semble ne pas aller de manière parfaite peu de temps après son installation. Ainsi procède-t-on à son analyse, celle-ci faite par les horloger Moyse et Abram Golay, personnages que l'on a déjà aperçus plus haut et qui n'avaient pas été choisis, on n'en sait les raisons, pour la construction de ce nouveau mécanisme:

Nous les soussignés Moyse et Abram Golay M^{rs} AHA, THA
 Horloger du monastère, ayant été requis par l'abbé communal de
 l'abbaye, de nous transporter à la dite abbaye pour faire
 une visite exacte et juste de l'horloge qui a été
 construite par Maître Donthelet de saint bonnet de
 Bourgogne, afin de savoir si l'emplis le pendule
 qu'il fit avec la dite commune le 5^e juillet 1758 qui vient
 de nous être livré

Nous étant transportés sur la tour ou le dit Horloge se
 trouve posé, nous avons trouvé que les fils du dit Horloge
 les roues les Arbres et pivots sont d'une bonne qualité
 & que l'établissement en est solide par conséquent la
 poche est remplie après les réparations suivantes

1^o Il se trouve de déchetement qui n'est pas bien réglé son mouve-
 -ment par conséquent trop fort, donc les palettes en sont
 déjà beaucoup usées

2^o Les branches qui conduisent la quille doivent être plus
 libre

3^o Les Deux détenteurs doivent être réglés pour quelle
 Marche plus facilement, afin que les deux sonneries ne
 partent pas ensemble, comme cela leur arrive

4^o La branche qui porte la lanterne doit être renforcée par
 un bon vis, qu'on puisse raccourcir ou allonger afin
 qu'elle vienne à être réglée parfaitement juste

5^o Les cordes des poids se trouvent trop fortes de environ
 quatre bon pieds, ce qui est contraire à la coutume de
 tous les horloges, puis que cela est dangereux de faire
 casser les poids

C'est la déclaration que nous faisons conformément à
 nos connaissances, & que nous trouvons telle réparation
 absolument nécessaire pour que la poche soit remplie
 dans tout son contenu, de quelle avons expédié à la dite
 commune pour s'en servir comme par droit leur concernant
 ainsi attestés & avisés Signés ce jour d'aujourd'hui
 le 17^e juillet 1764

Moyse Golay horloger
 Abram Golay horloger

Transcription – orthographe et ponctuation retouchées -

Nous les soussignés Moyse & Abram Golay, Maîtres horlogers du Chenit, ayant été requis par l'honorable Commune de l'Abbaye de nous transporter à la dite Abbaye pour faire une visite exacte, juste et fidèle de l'horloge qui a été construite par Maître Barthelet de Saint Point Comté de Bourgogne, afin de savoir s'il a rempli sa convention qu'il fit avec la dite Commune le 5^e Juin 1758 qui vient de nous être lue.

Nous étant transportés sur la tour ou le dit horloge se trouve posé, nous avons trouvé que le corps du dit horloge, les roues, les arbres et pivots sont d'une bonne qualité & que l'établissement en est solide, par conséquent la pache est remplie après les réparations suivantes :

1o Il se trouve d'échappement qui n'est pas bien réglé, son mouvement par conséquent trop court, donc les palettes en sont déjà beaucoup usées.

2o Les branches qui conduisent l'aiguille doivent être plus libres.

3o Les deux détentes doivent être nettoyées pour qu'elles marchent plus facilement afin que les deux sonneries ne partent pas ensemble, comme cela lui arrive.

4o La branche qui porte la lentille doit être réparée par un bon vis, qu'on puisse raccourcir ou rallonger afin qu'il vienne à une règle parfaitement juste.

5o Les cordes des poids se trouvent trop courtes d'environ quatre bons pieds, ce qui est contraire à la coutume de tous les horloges, puisque cela est dangereux de faire casser les poids.

C'est la déclaration que nous ferons conformément à nos connaissances et que nous trouvons telle réparation absolument nécessaire pour que la pache soit remplie dans tout son contenu. Laquelle a vous expédiée à la dite commune pour s'en servir comme par droit lui conviendra. Ainsi attestons et avons signé ce jourd'hui 4^e juin 1764.

*Moyse Golay horloger
Abram Golay horloger.*

Cette horloge avait donné lieu à un article paru dans l'ouvrage: La Vallée de Joux, FAVJ, 1998, p. 61.

Malheureusement ce que l'on pourrait considérer à première vue comme une belle évocation pleine de renseignements, est un texte truffé d'erreurs, la plus flagrante, celle d'attribuer la construction de ce mouvement aux frères Golay du Chenit. Nous reproduisons néanmoins cet article aux fins de démontrer comment l'histoire peut être faussée quand elle ne s'appuie pas sur des documents historiques irréfutables.

Horloge de clocher

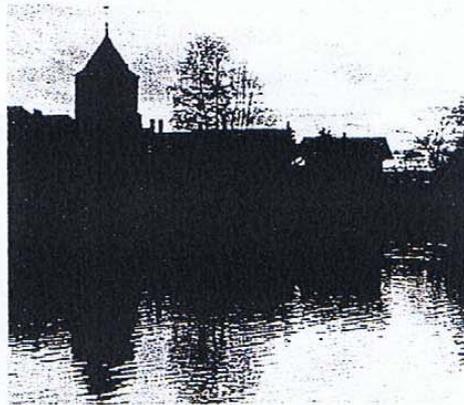
A l'occasion du 500^{ème} anniversaire de l'arrivée des Rochat à L'Abbaye, la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux* publie un encadré, signé A. des Mollards. Il s'agit en fait d'un document fondamental sur l'histoire de nos premiers penduliers, attestant la fabrication des Golay au 18^{ème} siècle. Nous le reproduisons in extenso.

Dans le clocher de L'Abbaye

«En 1932, alors que j'avais été envoyé par une maison française avec mission de réviser les horloges de clochers d'Echandens et de Préverenges, l'instituteur de l'endroit, avec l'intention de me documenter sur les horloges d'autrefois, me proposa de me faire visiter la vieille mécanique indiquant l'heure à l'arsenal de Morges.

Après un parcours à travers des greniers sombres et poussiéreux, des galeries en bois et des escaliers peu rassurants, on entendait le tic-tac sonore de l'horloge avant de la voir.

Que de surprises m'attendaient, les plus grandes roues en bronze fondues en quatre parts, les pignons véritables lanternes, la cage en fer forgé, mais surtout l'échappement d'un système que je n'avais jamais vu, malgré les dizaines de clochers que j'ai visité ou dans lesquels j'ai travaillé. La grande surprise fut pour la fin de ma visite, je n'avais tout d'abord par remarqué une inscription faite au burin sur une des barres de la cage: Moïse et Isaac Golay au Chenit 1774.



Il y a quelques années, lors d'une promenade autour du lac, je me suis arrêté près de la tour Aymon, après avoir obtenu l'autorisation du concierge de l'église, l'horloge a été l'objet de ma curiosité, j'ai cru me retrouver à l'arsenal de Morges trente ans plus tôt, comme deux sœurs jumelles ces vieilles mécaniques se ressemblent, et, surtout grâce aux échappements il n'y a pas à se tromper.

Avec beaucoup d'attention j'ai cherché des noms, un millésime, mais rien n'était gravé, malgré tout j'en ai conclu que les fabricants devaient être du Chenit comme pour l'horloge de Morges.

Le professeur Auguste Piguet qui habitait près de mes parents Derrière-la-Côte m'a fait souvent l'honneur de la conversation, malgré que je n'aie jamais été son élève, a tenu à prendre note de ce que je savais au sujet des horloges de Morges et de L'Abbaye.

Dans le livre, terminé par son fils, M. le professeur Pierre Piguet a fait mention de cette activité artisanale, la fabrication des horloges d'édifices par les frères Golay et toujours par M. Piguet j'ai appris que l'atelier de grosse horlogerie se trouvait Derrière-la-Côte dans la maison de feu Julien Vionnet, garde-forestier.

Actuellement, la commune de L'Abbaye accueille de nombreux visiteurs, le clocher sera certainement examiné, photographié, même télévisé, alors bon nombre de Combiens, même ceux venus du dehors seraient heureux d'apprendre que l'heure au cadran est donnée par un mouvement cent pour cent de La Vallée.»

Mais cette horloge, autant que la précédente, ne sera pas sans causer quelques problèmes à ses utilisateurs.

Déclaration des maîtres horlogers qui ont fait la visite de l'horloge de l'Abbaye du 4^e juin 1764.

Monsieur,

J'ai ordre du Gouverneur du Pont de vous aviser que la visite de l'horloge ayant été faite hier, Messieurs les experts y ont trouvé des défauts capitaux, ce qui demande réparation absolument, de façon, Monsieur, que la seconde visite reste aux frais du maître ou de sa caution, ne pouvant en être déchargé qu'après une réception satisfaisante qui ne pourra se faire pour le coup, puisqu'il convient de le faire marcher quelques mois pour pouvoir juger de sa réparation, de même que de la justesse et fidélité de la pièce. C'est ce qui reste à connaître pour voir si le dit maître a rempli ses engagements.

Je suis, avec estime, Monsieur,

Pour la copie. A. Cart Juge¹³.

Le hameau de l'Abbaye renouvelle sa déclaration de maintenance :

En l'occasion de la maintenance de l'horloge de que doit le hameau de l'Abbaye puis de la déclaration des maîtres horlogers, porte qu'il y avait des réparations à faire. L'on a délibéré que le dit hameau de l'Abbaye le prend dès aujourd'hui à sa maintenance et elle fera faire les réparations nécessaires pour la St. Jaques prochaine et cela aux frais de la commune, ayant été accepté par les députés du dit hameau et la commune prendra son recours à qui de droit¹⁴.

La liste des fournitures ci-dessous doit dater de cette époque. Il apparaît que les cordes ont été fabriquées à Genève, qu'on les a amenées à Morges par bateau, et que de là, elles ont pris le chemin de la Vallée. Mais 2/6/. pour un tel voyage, c'est apparemment bien peu, alors que les cordes elles-mêmes ont coûté 44/6/.

Liste des fournitures et réparations faites à l'horloge de l'Abbaye, suivant l'ordre de l'honorable conseil du dit lieu:

Livré à un expert pour en faire la visite, ./6/.

Livré pour sa dépense, 2/6/.

Livré pour les cordes du dit horloge, suivant la quittance, 44/6/.

Livré pour voiture depuis Genève, halages à Morges et voiture jusques à l'Abbaye, y compris un port de lettre, 2/6/.

¹³ AHA, TH1, du 4^e juin 1764.

¹⁴ AHA, TH1, TH1, du 19 mai 1766.

Livré pour 4 L. fil de fer suivant la quittance, 3/7/6
Livré pour raccommoder la caisse du dit horloge, 2/./.
Livré pour remettre les cordes, plombé les contrepoids, 2/./.
Livré à un maitre pour avoir fait les contrepoids, 5/6/9
Demi journée au recteur aux Charbonnières, cherché le maître et un second voyage au Pont faire faire les anneaux (écrit anots), 1/./.
Livré au sieur David Aymé pour façon de trois anneaux, 1/3/.
Livré au dit pour le ressort du cliquet, ./6/.
Livré pour une L. de plomb, occasion le contre-poids, ./9/.¹⁵

Et nous découvrons, le 3^e février 1774, le sonneur Abram Isaac Berney :

Le 3^e février 1774, ayant convenu avec honn. Abram Isaac Berney sonneur pour la conduite de l'horloge, le dit Berney s'oblige de conduire et gouverner le dit horloge dans toutes les règles qui se pourra faire, et cela pour le temps et terme que le dit Berney sonnera les cloches, sans pouvoir le remettre avant ce temps sous quel prétexte que ce soit. Le tout sous les conditions suivantes : premièrement, lorsqu'il sera nécessaire de le démonter de trois en trois années, ou plus tôt, ou plus tard, pour le dégraisser ou pour en nettoyer la rouille, le dit hameau lui fournira un homme aux frais du dit hameau, outre que le dit Berney percevra chaque année huit florins pour ses peines et pour huile qui sera nécessaire pour le dit horloge. Ainsi convenu en assemblée le jour que dessus. Le dit hameau lui a accordé quatre batz pour vins du dit convenant¹⁶.

Grand nettoyage de l'horloge en 1778 :

26 mai 1778, livré au S. régent d'Orbe pour avoir nettoyé l'orloge, à lui accordé, 25/./.

Pour deux journées ayant assisté avec le dit régent pour s'aider à le nettoyer, 4/./.

Livré pour dépense à ceux qui se sont aidés à remonter la boîte et faire tourner la main.

Livré pour avoir fait raccommoder la lentille de l'orloge, 1/3/.

Pour l'avoir portée au Pont, ./6/¹⁷.

Réfection du cadran en 1780 (AHA, A1):

¹⁵ AHA, TH1

¹⁶ AHA, BA1

¹⁷ AHA, NA1, 1778.

Le 14^{me} payé une journée au sieur Recteur pour bouyer les plantes
+ pour descendre le cadran et s'être aidé à les amener
avec les Charettes - - - - - " 2⁰

+ Livré pour un pot de vin pour les dits Charettes - " 1⁰

+ pour avoir été en bon port cherché la grande
Borde et la polié pour monter la pièce et descendre
le cadran - - - - - " 1⁰

Le 15 et le 16 payé à Monsieur le Justicier Rochat et au s^r Jacques
+ David Chaillet et au s^r Recteur pour s'être aidé
à chauser deux journées à descendre le cadran - - - - - 12⁰

+ Livré au Babarettier un pot de vin vieux pain et
chomme après avoir descendu le cadran - - - - - 1⁰

Le 18^{me} dit pour avoir fait marché la fontaine Gournet deux
+ et ai - - - - - " 1⁰

+ Livré au ferblantier d'Orbe pour fer blanc
+ soudure poirassine suivant son mémoire - - - - - 5⁰

Le 21^{me} dit Livré à l'Apotecaire de Verdun suivant son biller 2⁰

+ Livré pour voiture de fer blanc et autres choses - 1⁰

+ Livré pour un pot et demi d'huiles de lin - - - - - 5⁰

+ deux journées au s^r Recteur pour être aller acheter
tous les articles tant à Orbe qu'à Verdun - - - - - 10⁰

+ Livré à Jean Rochat de places pour du charbon - - - - - 1⁰

Payé à Maître Daniel Reimond pour la façon du
cadran suivant son marché - - - - - 60⁰ "

payé un pot de vin nouveau pain et fromage pour
le dit Reimond et son cousin après avoir fini le cadran 1⁰ 6⁰

Payé à Maître Daniel Reimond pour fourniture
suivant son Biller et pour les fenêtres & s^r en tout 32⁰ 9⁰

Payé pour deux paquets de verre d'orbe - - - - - 8⁰ 6⁰

payé pour deux Equaires pour les fenêtres - - - - - " 7⁰ 6⁰

Payé à Monsieur le Justicier Rochat pour avoir fait les
planches des fenêtres - - - - - " 2⁰ "

Jaques Reymond est maître horloger à Vaulion en 1792. Il participe cette année-là à l'entretien de l'horloge, et cela pour le prix de 27/6/. On notera que le vin bu en faisant le marché avec le dit Reymond, à cause du nombre des conseillers et du fait de la conclusion d'un second marché avec les maçons des Charbonnières, a tout de même coûté 9/./.

C'est vers la même époque que l'on se plaint déjà que la religion ralentit. Ainsi :

Du 7 décembre 1800. Les communiers du hameau de l'Abbaye se sont assemblés après le Service Divin. L'assemblée, composée de 23 membres, a été exposé et examiné que l'on voit depuis quelque temps que la religion se ralati (se ralentit) et que, ne pouvant se soutenir dans ces temps si les personnes qui sont chargées pour la faire respecter sont trop faibles pour la prêcher et si la religion est le plus grand bien qu'on ait sur cette terre et pour nous procurer une vie heureuse, car sans cette religion, il ne serait que mal.

C'est dans ce but que 22 citoyens ont délibéré de voix unanime que puisque la jeunesse avait perdu toute crainte et respect à Monsieur le Ministre pour raison de sa simplicité de sa part, l'assemblée prie très humblement le corps de la Municipalité de cette commune à chercher a y apporter quelque changement et de vouloir bien prier la vénérable classe d'Yverdon d'engager Monsieur le Ministre à prendre un suffragant pour le seconder pour ramener le tout à son devoir.

Ainsi délibéré en assemblée à l'Abbaye ce 7 décembre 1800¹⁸

Entretien du « grand horloge » attribué cette fois-ci à Jean Abram Samuel Guignard :

Du 5 juin 1807. Les chefs de famille de l'honorable hameau de l'Abbaye se sont assemblés et ont convenu avec le citoyen Jean Abram Samuel Guignard qui s'engage de nettoyer le grand horloge et lui faire tout ce qui lui manque pour que tout aille bien. La main devra marquer les heures aussi. Je m'engage de le bouillir dans l'eau chaude afin de le bien nettoyer et m'engage de le maintenir une année, bien entendu que le village le fera remonter par une personne d'escient. Et c'est pour le prix de L. 12, soit trois écus neufs qui seront payés, la moitié après l'ouvrage fait et l'autre moitié après le terme de la maintenance, et il devra le remonter à la chambre du ... afin que le recteur puisse le voir et en faire son rapport en assemblée.

Ainsi fait et convenu ce 5 juin 1807¹⁹.

¹⁸ AHA, BA1

¹⁹ AHA, BA1

Grandes réparations à la tour et à l'horloge en 1818 (AHA, NA1) :

Livre pour 18 Livres & demie
 corde pour l'Orloge de la Tour
 a 15 batt la livre le tout fait
 pour deux Jours au Recteur pour
 être allé a Ou Villard les chercher
 une Journée au Recteur faite sur
 la Tour a l'an tour de la chambre
 Livre a Abram David Rochat
 pour le déplacement de l'Orloge
 et le nettoyage et le replasir sur la
 dite Tour d'après que les Maîtres
 Charpentiers auront fini leurs
 réparations suivent le ferraillage
 et de des plasir la dite chambre de
 l'Orloge et toute qui empêche
 de la partie qui regarde le Village
 Livre au fils du Recteur pour
 avoir fait la roue de l'arbre de la
 sonnerie de la petite cloche a force
 pour cette partie - - - - -
 Livre a Francois Pignard pour
 deux Jours faite a l'an tour
 de la chambre de l'Orloge -
 pour avoir fournir 9 pieds
 de planches a 3 batt
 fait - - - - - 2⁸/₁₁
 avoir fournir un Sembré 1⁵/₁₁
 pour deux Cents d'Encelle 4¹¹/₁₁
 fournir deux Cents de Clavin 3¹¹/₁₁
 pour avoir fournir un cent
 de planches - - - - - 7¹¹/₁₁
 a Abram Isaac Pignard
 pour une Journée
 qu'il a fait de plus qui redir
 autour de la chambre de l'Or 1⁵/₁₁
 pour ferrure fournie
 dite chambre pour - - - 3¹¹/₁₁

L'horloge de la tour de l'Abbaye va son chemin tant bien que mal pendant d'innombrables décennies, soit pendant plus d'un siècle et demi encore. Belle longévité pour ce vieux mécanisme. Elle sera remplacée dans le dernier tiers du XXe siècle par un mouvement électrique. Mais ici non plus pas question que des gamins s'en mêlent, comme ce fut trop souvent le cas autrefois :

... expose en mise publique la conduite de l'horloge publique de l'Abbaye pour le terme de 3 à 6 ans.

1o L'horloge sera journallement remontée et soigneusement graissée par des grandes personnes.

2o Elle devra être conduite afin que les heures sonnent sur les deux cloches au contentement du public.

La corde qui manque pour la sonnerie de la petite cloche sera fournie par le hameau aussi vite que possible.

La conduite du dit horloger a été expédiée d'après les conditions qui ont été lues à Samuel Guignard maréchal pour le prix de 24 francs par an²⁰.



L'Abbaye

29 Août 1896.

²⁰ AHA, A1, entre 1848 et 1858).



Tour de l'Abbaye, corde du sonneur



Tour de l'Abbaye, escalier du deuxième étage

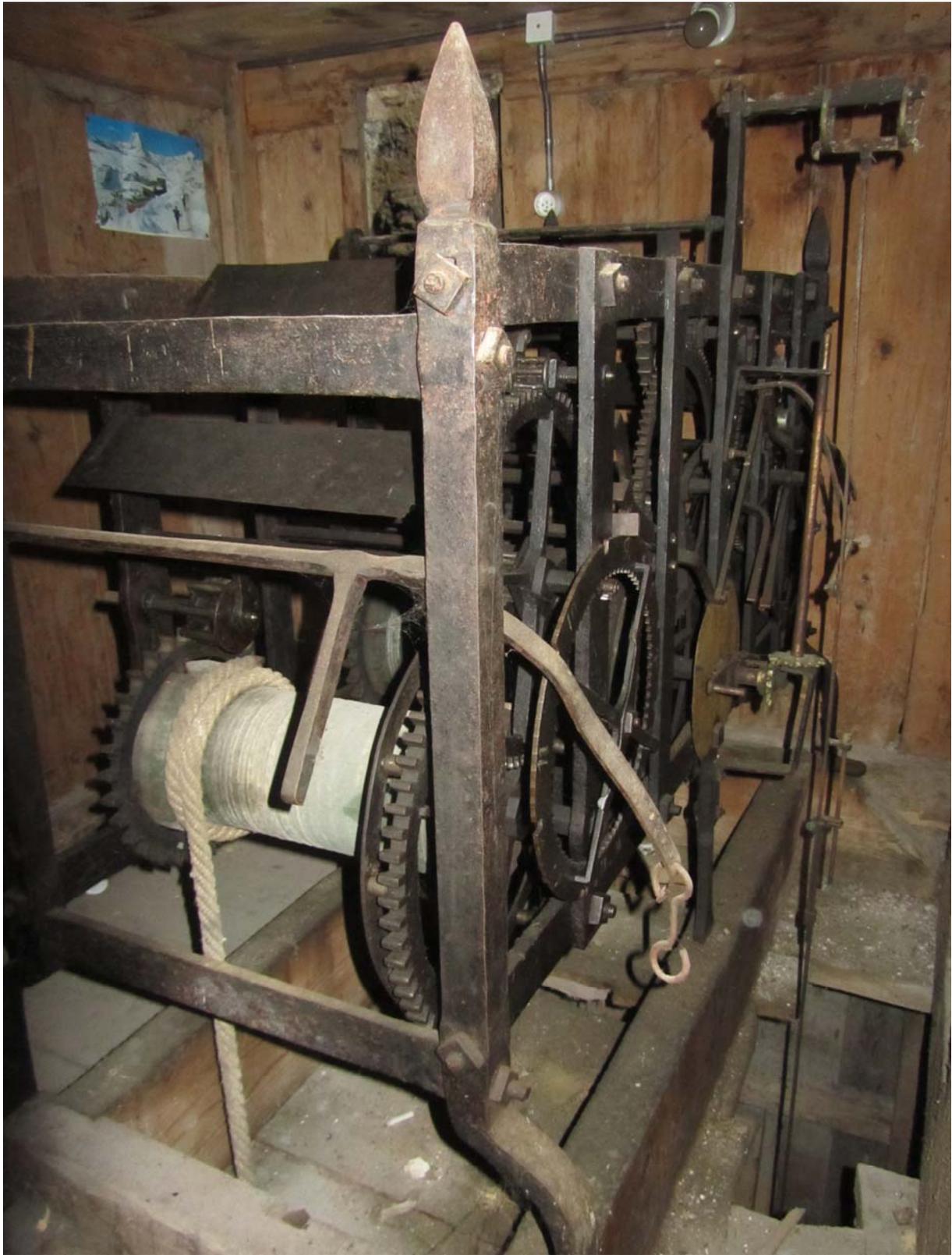


Une autre des deux cloches refondues probablement après le sinistre de 1741. Les trois photos ci-dessus sont des copies des photos figurant sur un panneau à l'intérieur de l'église de l'Abbaye.

Une visite du mercredi 13 mai 2012, faite à 16 heures, clés fournies par M. Noël Bifrare du Pont, alors responsable de la tour, nous aura permis de faire une nouvelle visite à celle-ci et de prendre cette fois-ci des photos convenables, de la pendule d'une part, des cloches d'autres part. Nous vous livrons ci-dessous quelques photos prises lors de cette nouvelle confrontation avec le plus vieux bâtiment de la Vallée et ses accessoires.



La pendule vue du côté vent.



Pendule photographée depuis le côté vent, avec vue sur l'arrière.



Pendule vue du côté bise.

Inventaire des archives de la commune de l'Abbaye

| JFA | <u>EGLISE DE L'ABBAYE + TOUR - CLOCHES - OURE - CIMETIERE -</u> | | JFA |
|-----|---|--------|---|
| | | | HORLOGE - |
| | | | L'église actuelle, propriété de l'Etat de Vaud, fut construite en 1865 - 1866. Elle fut restaurée au début du siècle. Un comité pour une seconde restauration fut nommé par l'assemblée de paroisse le 11 mai 1945. Les travaux furent accomplis en 1951 - 1952. |
| | | | Ouverture des nos 1 à 99 pour le XVIIIe. Ouverture des nos 100 à 119 pour le XIXe. Ouverture des nos 120 à 139 pour le XXe. |
| * | | | |
| 1 | | | Inventaire du début du siècle: église - clocher - cimetière - |
| 2 | 3 sept. | 1971 | Bref historique de l'église de l'Abbaye paru dans la NRL, signé Ad. D. |
| 3 | s.d. | | Plan de l'ancien monastère des Prémontrés du Lac de Joux. Ce document a été remis à Charles-Edouard Rochat par Monsieur Jean Reymond, ancien municipal, au Solliat, qui l'a trouvé dans les vieux papiers laissés par son aïeul: Monsieur LUCIEN REYMOND, Garde-Chef, député au Grand Conseil, et historien. Déposé aux archives de la commune le 25 novembre 1971. |
| 4 | 1937 | | Inventaire des sceaux vaudois par D.L. Galbreath, extrait relatif à L'Abbaye-du-Lac-de-Joux. <u>Pièces 5 à 14, concernent le cimetière</u> |
| 5 | 1600 | | Extrait du Rentier des Reconnaissances de la Vallée du Lac de Joux, passées en faveur de LL.EE. Domaine de l'Abbaye du Lac de Joux consistant en église, cimetière, grenier avec la maison où réside le ministre, curtil, closels et places contiguës. |
| 6 | 1693 | - 1753 | Extraits des livres de l'honorable commune de l'Abbaye concernant les murailles et porte du cimetière, les cloches et l'horloge. |
| 7 | 1693 | - 1753 | Idem, copie |
| 8 | 25 mars | 1777 | Différent avec le pasteur. La commune voudrait reprendre un jardin dont Mr. Bridel, pasteur précédent de toute évidence, avait cédé la jouissance au vieux sonneur en raison de sa vieillesse et de sa pauvreté. Signé: Combe, pasteur. |
| 9 | 1er août | 1777 | Lettre de Perey, doyen à Romainmôtier à la commune de l'Abbaye, même sujet. |

- 10 1777 Contr'information. Suite du différent invoqué sous chiffres 9 et 10, désigné sous: copie du contre mémoire fourni contre le mémoire fourni par Mr. le Ministre Demiéville, occasion le cimetièrre et le jardin. JFA
- 11 16 janvier 1778 Lettre ou mandat du baillif de Romainmôtier à la commune de l'Abbaye. Même sujet.
- 12 16 mai 1780 Le vénérable colloque de Romainmôtier à la communauté de l'Abbaye. Même sujet, le sonneur s'appêtant à nouveau à cultiver le jardin du cimetièrre.
- 13 1er juillet 1820 Le président du Tribunal du District de la V allée à la municipalité de la commune de l'Abbaye. Citation à paraître. Objet: clôturè convenable du cimetièrre
- 14 6 mars 1821 Le juge de paix à la municipalité de l'Abbaye. Fixation des limites du cimetièrre.
- Pièces 15 à 17, concernent l'horloge
- 15 11 juin 1740 Certificat de capacités en faveur de ?, horloger, fait par Roy de Romainmôtier.
- 16 juin 1740 Expertise de l'horloge de l'Abbaye par l'horloger ci-dessus.
- 17 12 mars 1741 Convention entre Diebold, maître-peintre, et les gouverneurs de l'honorable commune de l'Abbaye. Objet: vernissage du cadran de l'horloge de la tour de l'Abbaye. Couleurs: fond noir, lettres blanches, les quatre coins verts et l'ornement de couleurs convenables. Pour le prix de 45 flor.
- Pièces 18 à 45, concernent les cloches
- 18 17 août 1741 Don de 6 écus blancs fait par May, secrétaire des finances de LL.EE. à Berne aux députés de l'Abbaye dont les cloches ont été détruites dans un incendie.
- 19 21 août 1741 Pesage du métal récolté après l'incendie. Environ 341 livres. En morceaux, dont le plus gros pèse environ vingt livres.
- 20 fin août 1741 Requête des habitants de l'Abbaye au sujet de leurs cloches fondues "que la nuit du 6e au 7me de ce mois, environ la minuit, le feu du ciel tomba sur votre tour, laquelle fut entièrement embrasée snans qu'on ait pu y apporter aucun remède ni secours aux deux cloches... entièrement fondues et la matière presque toute perdue, ayant été éparsè de tous côtés et la plus grande partie que l'on en a retrouvé, n'est que comme de la menue dragée ... et que sans la faveur d'un petit vent méridionnal et toutes peines et diligences prises, le temple, la cure

- et presque la plus grande partie du village aurait été incendié".
- 21 fin août 1741 Idem, avec pour autres détails: "et leur horloge récemment construite, par l'embrasement de la ramure de votre tour que la foudre alluma, de façon que le temple qui en est très proche, comme la cure, auraient, souverains Seigneurs, été réduits en cendre avec tout le village s'il n'avait soufflé un vent méridional pendant ce déplorable spectacle, qui portait les étincelles au lac... afin d'être à couvert à l'avenir de ce côté des effets de la foudre qui l'a frappé deux fois en moins de douze ans, et huitante ans auparavant, qu'il causa l'embrasement d'une grande partie du village avec le temple".
- 22 fin nov. 1741 Lettre du Bailli de Romainmôtier à la commune de l'Abbaye lui demandant:
1o Si l'on a pas retrouvé plus de métal;
2o Si elle se trouve en mesure de suivre le plan soit devis qui est pour une cloche de huit quintaux, de vingt quintaux ou de trente quintaux. Réponse:
1o Une semaine entière pour rechercher le métal;
2o La commune se trouve hors d'état de pouvoir fournir aucun contingent, chargée de pauvres comme elle est, ses revenus ne pouvant pas suffire pour les assister comme il conviendrait.
- 23 fin nov. 1741 Idem, copie de la pièce précédente.
- 24 7 avril 1742 Décision de la commune de demander secours à LL.EE., par l'intermédiaire du bailli, surtout de demander s'il n'est pas possible de faire des cloches plus petites, puisque le prix de celles qui seraient prévues surpasserait les biens que la commune peut fournir.
- 25 7 avril 1742 Convention entre la commune et Jean Baptiste Durand de Collombey, du diocèse de Langre, probablement maître fondeur. Moulage de deux cloches de différents poids convenables. Matière fournie par la commune. Paiement de dix livres, argent de France, pour chaque quintal de cloche rendue. Plus différentes autres conditions.
- 26 17 mai 1742 Lettre de Baptiste Durand à Mr. Rochat, juge et secrétaire du Conseil de l'Abbaye du Lac de Joux "à La Baye du Lac de Joux en Suisse". Demandant quelle est à décision de la commune à son sujet.

- 27 31 juillet 1742 Lettre à Mr. Basset, Commis aux grandes halles à Morges. De Em. Guigonnaz, de Genève. L'avisant qu'il recevra un ballot à destination de l'assesseur Rochat du Pont. Contenu: fonte pour des cloches.
- 28 7 et 8 août 1742 Compte pour livraison de la fonte ci-dessus.
- 29 8 août 1742 Lettre de Guigonnaz de Genève à l'assesseur Rochat au Pont. Suite à la livraison de fonte.
- 30 8 août 1742 Du même à Mr. Basset, Commis aux grandes halles à Morges. Même objet.
- 31 15 août 1742 Promesse de paiement pour la somme de 418 francs 19 sous de la part de la commune de l'Abbaye à Emanuel Guigonnaz de Genève pour la fonte livrée.
- 32 15 août 1742 Idem, somme convertie en Louis, ce qui en fait nonante-deux, dit mirliton.
- 33 24 sept. 1742 Difficultés avec le maître-fondeur au sujet du métal employé pour mouler la petite cloche.
- 34 27 sept. 1742 Extrait d'un article d'un convenant fait entre les trois hameaux de l'honorable commune de l'Abbaye le 9me juillet 1708. La grosse cloche de l'Abbaye sera maintenue à frais communs. La petite, le village de l'Abbaye maintiendra la corde et l'huile, mais, venant à se rompre, le dit village de l'Abbaye en fournira les deux tiers, d'autant qu'il s'en sert pour sonner son école et autre utilité particulière, mais si elle vient à se gâter, elle sera refaite à communs frais.
- 35 8 nov. 1742 Compte avec Guigonnaz.
- 36 14 nov. 1742 Lettre de Guigonnaz réclamant son dû.
- 37 28 nov. 1742 Compte de la commune de l'Abbaye avec Jean-Baptiste Durand, maître-fondeur.
- 38 28 nov. 1742 DM Nicole du Chenit à la commune de l'Abbaye, au sujet d'un Billet d'une valeur de 92 Louis d'or mirliton.
- 39 novembre 1742 Etat de la manière que les cloches de l'Abbaye^{qui} ont été incendiées par le feu du ciel ont été rétablies - historique de la fonte et de la remise en place des deux cloches -.
- 40 1742 Petit compte au sujet de ces deux cloches.
- 41 s.d. Idem
- 42 1742 Poids du métal utilisé pour la fonte et du métal resté.

- 43 11 février 1743 Reçu signé J.Meylan d'une somme de 6 fl. 2 sols, reliquat d'un montant total de 23 fl. 5 . 3 . du pour le battant de la cloche par la commune de l'Abbaye.
- 44 24 avril 1743 Citation à paraître pour Jean Baptiste Durand, fondeur de cloches, à présent à Vallorbes, devant le lieutenant de Romainmôtier. Objet: compte du métal qu'il a retiré des cendres provenant des cloches après l'incendie de la Tour de l'Abbaye.
- 45 s.d. Tour et temple: remarques de Joseph Dunand de l'Abbaye sur la propriété de ces deux bâtiments.
- Pièces nos 46 à 54, concernant l'église de l'Abbaye de 1600 à 1776
- 46 1600 Copie. Extrait du rentier des reconnaissances de la Vallée du Lac de Joux, passées en faveur de LL.EE. Domaine de l'Abbaye, consistant en Eglise - cimetière - grenier avec la maison où réside le Seigneur Ministre - maisonnements - curtil - closels - places contiguës - etc. Double du document no 5.
- 47 22 mai 1745 Mandat à la commune concernant le cimetière et ses limites.
- 48 15 juillet 1761 Ouvrage à faire à l'église, principalement en maçonnerie.
- *
49 15 nov. 1765 Lettre souveraine adressée à S.B. Lerber de Romainmôtier, concernant les ouvrages à faire à l'église de l'Abbaye et qui se montent à la somme de 2895 florins. Copie et traduction du 24 novembre 1775.
- 50 15 nov. 1765 Idem, double.
- 51 2 juin 1766 Promesse de charroi du Chenit à l'Abbaye de différentes fournitures (bois) nécessaires à la refacture de l'église de l'Abbaye. Faite par Abram Isaac et Jean Isaac Guignard de l'Abbaye, et Jean Enoch Meyland du Mont-du-Lac.
- 52 12 mai 1775 Lettre du secrétaire des finances romandes à Berne au bailli de Romainmôtier. Etat de la charpente du toit de la tour de l'Abbaye qui est totalement ruiné.
- 53 12 mai 1775 Idem. copie.
- 54 12 février 1776 Entretien de l'église et de la tour. La commune de l'Abbaye en est libérée totalement. Selon lettre de l'avoyer et conseil de Berne adressée au bailli de Romainmôtier, en la personne de Samuel Jenner, Maréchal de Camp, Comandeur de l'Ordre Royal du Mérite Militaire en France.

| | | | | |
|----|-----------|------|--|--|
| * | | | | |
| 55 | | 1563 | | Acte sur parchemin concernant un arrangement avec Gabriel Berney pour la chambre pour le culte. |
| * | | | | |
| 56 | 25 juin | 1763 | | Expertise de la ramure de la tour appartenant à LL.EE. |
| 57 | 23 avril | 1798 | | Evaluation des biens de la cure de l'Abbaye en la Vallée du Lac de Joux. |
| 58 | 4 juillet | 1740 | | Raccomodage et remise en état l'horloge. Offres d'un étranger, puis de Moÿse Golay. |
| 59 | 24 sept. | 1742 | | Arrangement entre la commune de l'Abbaye et Durand, maître fondeur, au sujet du métal qu'on lui a remis pour la fabrication d'une nouvelle cloche. |

| | | | | |
|-----|----------|------|--|---|
| 100 | | 1858 | | Construction d'une remise en remplacement d'un bucher à la cure de l'Abbaye. |
| 101 | s.d. | | | Un plan, disposition des bancs. XIXe probablement. Eglise de l'Abbaye ? |
| 102 | 1863 - | 1865 | | Correspondance relative à la restauration du temple. Qui paie les travaux ? Qui paiera l'entretien après ceux-ci ? |
| 103 | | 1865 | | Convention avec l'Etat de Vaud concernant la restauration et les futurs frais d'entretien du temple (celui-ci à la charge de la commune) (3 pièces) |
| 104 | s.d. | | | Cahier des charges pour la restauration du temple. 1865 ? |
| 105 | 4 avril | 1866 | | Lettre au sujet de l'entretien de la tour. |
| 106 | | 1867 | | Convention entre l'Etat de Vaud et la commune de l'Abbaye au sujet du temple de l'Abbaye (copie de 1936). 1000.- payés par la commune pour les travaux + entretien complet de l'église après les travaux. |
| 107 | 18 avril | 1868 | | Convenant entre la commune et Gustave Guignard concernant le chemin qui conduit au temple et à son nivellement. |
| 108 | | s.d. | | Mesurage des chênes voiturés par divers particuliers de l'Abbaye pour le clocher de l'Abbaye depuis l'Isle et la Coudre. |

- 120 1902 Rapport concernant la transformation du
 jardin de la cure.
- 121 1939 - 1953 Temple de l'Abbaye. Restauration de 1952-
 1953, correspondance et rapports.
- 122 s.d. Une photo de l'intérieur, environ 1950.
- 123 1951 Installation d'orgues, avec plan.
- 124 1951 Eglise de l'Abbaye. Plans pour la restau-
 ration. F. Gilliard architecte.
- 125 1952 Problèmes avec le vernissage du plafond
 lors des travaux de restauration.
- 126 1952 - 1953 Restauration, devis, comptes, soumissions,
 pièces justificatives.
- 127 1966 - 1971 Construction de l'arc gothique de l'Abbaye
 sous l'impulsion de Charles-Edouard Rochat,
 ancien syndic qui a écrit:

IL A FALLU LUTTER pour remonter ces pierres
Qui démontrent les fastes du couvent de naguère...
Au bel enthousiasme de plusieurs citoyens
Notamment du Pasteur, et puis du médecin,
Sans compter les efforts des enfants de l'école
Et le dévouement de plusieurs bénévoles...
Ce fut l'indifférence, même l'hostilité
De plusieurs responsables à l'horizon borné;
Même l'archéologue assez peu diplomate
Ne sut pas s'imposer pour trouver bonne place...
Si l'on a mis du temps, l'affaire s'est mûrie
Et l'on peut constater complète réussite.
Cet arc historique que Monseigneur Calmels
Le Général de l'Ordre salua comme tel,
Racontera comment Les Prémontrés naguère
En ce lieu isolé, bâtirent un monastère.
1126 - 1536.

- 128 1966 - 1971 Incendie du village de l'Abbaye, pièces
 diverses, et reconstitution d'une arcade.
 1 dossier de correspondance.
- 129 1967 - 1977 Temple de l'Abbaye dès 1967. Place "Tilleul",
 sonnerie électrique des cloches. 1 dossier.



Le cadran était unique, et surtout tourné entièrement vers le village.



Tour et clocher de l'école, quoique à distance, font bon ménage...



La pendule Antoine Barthelet de Saint-Point (1758) et l'ARTA

L'ARTA – Association pour la restauration de la tour de l'Abbaye – créée en 2017, s'est notamment donné pour tâche la restauration de la vieille pendule Barthelet.

Les travaux furent menés avec une extrême vigilance par la maison Muff, de Triegen, près de Lucerne. De telle manière que les futurs visiteurs de la dite tour pourront découvrir une horloge d'église absolument splendide et surtout en parfait état de marche.

Il va cependant sans dire que ce mouvement ne donnera plus les heures aux cadrans de la tour, celles-ci étant déterminées déjà depuis quelques décennies par un mouvement électrique de beaucoup plus précis. Il n'empêche que toutes les fonctions de l'ancien mouvement pourront être découvertes de visu dans le caisson de l'horloge resté grosso-modo ce qu'il fut dès l'année 1758.

A l'occasion de la revalorisation de cette pendule, le texte suivant a été pondu par le soussigné, bref résumé des notes que nous vous avons proposées ci-dessus.

La pendule de l'Abbaye

La commune de l'Abbaye installa une première horloge dans la tour en 1699. Elle avait été construite un an plus tôt par des maîtres « horlogeurs » de Lausanne dont les noms ne nous sont pas révélés. Malheureusement ce mouvement devait être entièrement détruit dans l'incendie de la Tour survenu dans la nuit du 6 au 7 août 1741.

La construction d'une nouvelle horloge, dont l'entretien sera à charge du village de l'Abbaye, intervient quelque 17 ans plus tard. La décision est prise dans le Conseil général de la commune le 3 avril 1758 tandis qu'un contrat est signé le 5 juin 1758 avec un maître « horlogeur » franc-comtois. Celui-ci s'acquitta correctement de sa tâche. La pendule coûta 656 florins et le cadran 75 florins. Pour effectuer tous ces travaux il fallut demander l'autorisation à LL.EE. La signature du maître : ANTOINE BARTHELET A ST. POINT figure à l'arrière de la roue d'échappement.

Cette pendule d'église devait servir pendant pas loin de deux siècles à satisfaction mais non sans toutes les réparations d'usage.

L'horloge de l'Abbaye peut être considérée comme exceptionnelle par son ampleur et son âge. Réalisée en plein XVIIIe siècle, elle est la plus ancienne de ce type encore existante à la Vallée. Elle avait pour sœurs à l'époque, l'horloge du Lieu, construite en 1675 par les frères Guignard du Charroux, vendue au poids de la ferraille au début du XIXe siècle, celle du Sentier, fabriquée et posée par les frères Moyse et Isaac Golay en 1737, détruite lors de l'incendie de l'église en 1898, et enfin l'horloge de l'église du Pont construite en 1760 par le

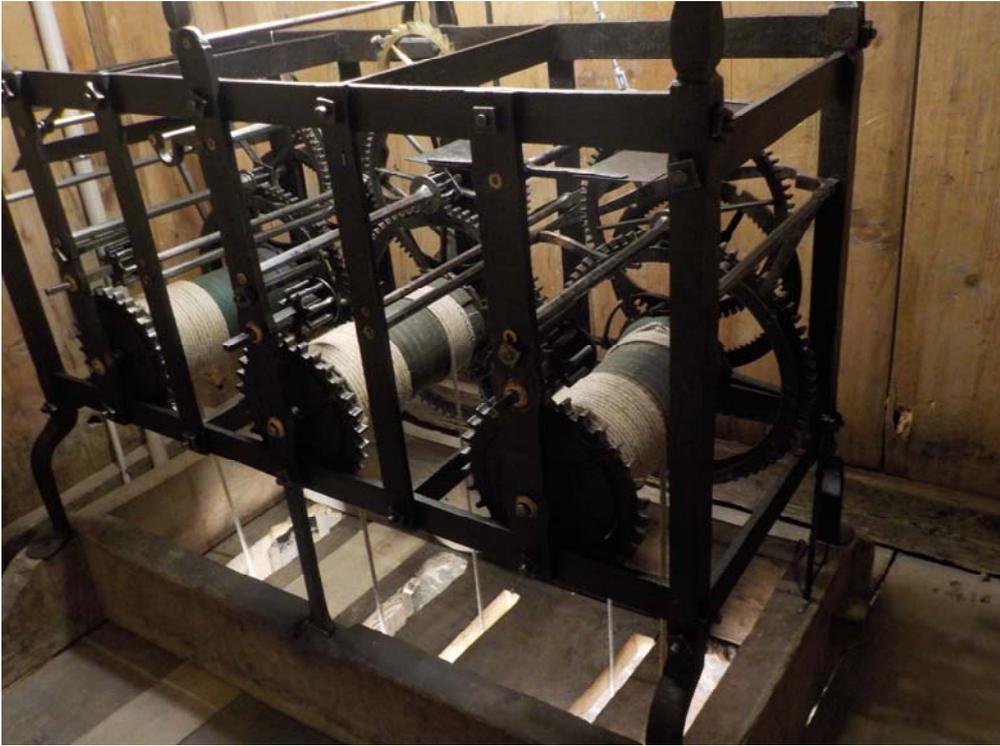
même Barthelet de St. Point, et cela pour le prix de 554 florins. Cette pendule devait disparaître à l'époque de la construction du nouveau temple.



La pendule a été démontée sur place par la maison Muff le 18 avril 2018, puis remontée à l'intérieur du véhicule à destination de Triegen.



La pendule aura retrouvé sa place à la fin de 2018. Comme neuve !



Le mouvement restauré avec un soin exemplaire par la maison Muff.



La signature du maître sur la roue d'échappement.

La pendule du collège de l'Abbaye

Alors, dès la construction du nouveau bâtiment d'école en 1836 et pendant trente ans environ, ce collège ne présentera que peu de différence avec une maison ordinaire, mis à part peut-être le nombre plus conséquent de fenêtres. Aucune image ne permet de nous rendre compte, à vrai dire, de cet état. Celui-ci va changer de manière conséquente avec l'installation d'un clocher dans les années 1865/1866. Avec le rajout d'un beffroi destiné à accueillir une cloche et une horloge, notre collège va désormais connaître plus d'élégance.

La pendule ou horloge sera installée par Hyppolyte Lamy de Morez. Des documents des archives du hameau de l'Abbaye nous renseignent de manière attentive.

Projet de l'établissement d'une horloge pour le village de l'Abbaye par Hyppolyte Lamy Joz ainé fabricant à Morez, Jura.

Une horloge de forme horizontale ayant une cage en fonte de fer de 32 pouces de longueur sur une largeur approximative de 13 pouces, avec des roues en cuivre, marchant 30 heures sans être remontée, à la chute de 14 pieds environ. Echappement à cheville, balancier lourd, tige de sapin, battant la seconde, suspension à ressort montrant l'heure sur deux cadrans de 3 ½ pieds de diamètre, fond bleu, heures dorées. Cylindre en cuivre sonnante heures et ½ et répétition de l'heure sur une cloche d'environ 200 kilos.

Les poids non compris, horloge prête à poser exécutée parfaitement suivant les règles de l'art. Les roues engrenant avec des pignons dont les bouts d'axes seront en acier trempés. Les pièces ayant frottement seront en acier ou acérées et trempées. Les pivots des axes rouleront sur des bouchons en bronze.

Le prix sera, y compris les cadrans, mais non la cloche ni les poids, de six cent cinquante francs plus les droits d'entrée. La commune²¹ fera placer les cadrans à ses frais, sous la direction de l'ouvrier que j'enverrai. L'ouvrier que j'enverrai sera payé pour la poser à raison de cinq francs par jour outre sa nourriture.

L'horloge sera garantie 2 ans. Il sera payé deux mois après la pose 450 frs et 200 frs deux ans après. Ces 200 frs serviront de garantie, lesquels je donnerai l'acquit ou du prix desquels je m'informerai et donnerai le prix à l'avance²².

L'Abbaye, le 22 avril 1866, H. Lamy Joz ainé fabr. à Morez, Jura.

La mise en place de la pendule dans le clocher interviendra en 1867²³.

²¹ En réalité le village de l'Abbaye.

²² Formule un rien nébuleuse.

²³ Toutes les informations ci-dessous sont extraites de AHA, AA2

Hippolyte Lamy-Joz fabricant d'horlogerie à Morez pour placer l'horloge.

... fabricant d'horlogerie à Morez que le clocher de notre collègue étant maintenant en position d'y pouvoir placer l'horloge, nous désigne le jour que nous pouvons aller le chercher au Bois d'Amont chez Mr. Auguste Arbé et en même temps que comme nous craignons que le tremblement que donne au clocher le branle de la cloche ne perde préjudice à la régularité de l'horloge, s'il n'y aurait pas encore possibilité de la placer plus basse que la position indiquée sur le plan et si, dans ce cas, les poids ne devraient pas être plus pesants et de combien.

Il est décidé de placer les cadrans en opposition l'un de l'autre.

Placement de l'horloge, séance du 21 août 1867, présidence de Mr. Jules Guignard. Tous les membres sont présents. Deux ouvriers à Mr. Hippolyte Lamy-Jo fabricant d'horlogerie à Morez, étant arrivé pour placer l'horloge au clocher du collège, il est décidé de la placer dans le compartiment qu'il avait primitivement décidé de la placer.

Nouveau placement de l'horloge et du second cadran. Séance du 23 août 1867. Présidence de Mr. Jules Guignard. Absent Mr. Louis Gustave Guignard. Ensuite des difficultés qui se présentent pour posage de l'horloge dans l'endroit du clocher qu'il avait été décidé de la placer, il est décidé tant dans le but d'avoir plus de commodité de la soigner que celui que l'horloge éprouvera moins de tremblement et sera même mieux abritée, de la placer 8 pieds plus bas, soit à 8 pieds du plancher du galetas. Jaques Gayzer est chargé de faire immédiatement un plancher à cette hauteur ainsi qu'un cadre pour la poser.

Le conseil administratif reconnaissant aussi quelques difficultés pour placer le second cadran du côté du nord, décide de la placer à orient.

Cinq ans plus tard l'entretien du mécanisme est confié à Louis Berney feu David :

Horloge du collège. Le Conseil administratif ratifie le convenant que le Président et le secrétaire ont pris avec Louis Berney feu David pour le nettoyage de l'horloge du clocher du collège. Le dit Louis Berney se charge de faire ce nettoyage dans toutes les conditions voulues de bronzer et passer en couleur toutes les pièces en fer polie ou non, d'en garantir la régularité de la marche après l'horloge replacée et d'y faire un encaissement passé en couleur pour le prix de 75 frs. Ce prix de 75 frs sera le même malgré que le Conseil administratif en changerait l'emplacement. Des conditions seront inscrites sur le registre des taches concernant cette entreprise²⁴.

²⁴ AHA, A2, sauf erreur de 1872.

Du 17 mars 1872.

Conditions pour ne nettoyage de l'horloge du clocher du collège :

1o L'entrepreneur devra soigneusement et proprement nettoyer et enlever la rouille à toutes les pièces dont se compose l'horloge ; il devra bien traiter les pièces en fer blanchie ou polies ou non, et en un mot, faire ce nettoyage dans toutes les conditions voulues.

2o Il se charge à lui-même de la déplacer et de la replacer, et après avoir été replacée, il en garantit la marche régulière.

3o Si cela lui convient, l'entrepreneur pourra jouir de la chambre des séances pour faire ce nettoyage.

4o Il se charge de plus à refaire un encaissement pour la garantie de l'humidité et passer en couleur à l'huile cet encaissement. Le bois sera fourni par le village.

Aux conditions qui précèdent, cet ouvrage a été adjugé à Louis fils de feu David Berney pour le prix de septante-cinq francs pour le tout. Ce prix de 75 frs sera le même malgré que le Conseil en changerait l'emplacement, c'est-à-dire la placerait plus bas.

L'horloge a été reçue par l'administration en corps le 19 juillet. Il y a un surplus d'ouvrage, tant de pièces remises à l'horloge que d'ouvrage en charpente et autres survenues pour frs. 45. Somme totale frs 120.-

La cloche quant à elle fut fournie par maître Treboux, fondeur à Vevey. Malheureusement l'inscription sur la dite comprenait une erreur, en ce sens qu'elle citait la commune de l'Abbaye et non le village ! Il fallut rectifier.

Inscription sur la cloche. Séance du 1^{er} juillet 1867. Présidence de Mr. Jules Guignard, absent Mr. Henri Cart.

Il est décidé de répondre à Mr. Treboux fondeur à Vevey que pour enlever les mots Commune qui doivent s'imprimer en relief sur la cloche qu'il doit nous fondre, on préférerait, si la chose fut possible, de remplir les creux des lettres au moule de ces deux mots, et qu'au cas contraire, il les enlèvera par le moyen de la ciselure ou du burinage aussi proprement que possible et de ne laisser paraître que le mot l'Abbaye.

Le son fut, paraît-il, un vrai ravissement :

Lettre à Mr. Samuel Treboux, fonceur de cloches à Vevey :

Il est décidé d'écrire à Mr. Samuel Treboux, fondateur de cloches à Vevey, que nous sommes contents quant au son et à la qualité de la cloche qu'il nous a fournie, mais que la pesanteur de 134 L. qu'il a mis de plus à cette cloche, nous a beaucoup contrariés et occasionné des ennuis.

Pour ce qui est du paiement, l'administration s'attendait toujours à une visite de sa part ainsi qu'il l'avait annoncé à notre délégué lors de son voyage à Vevey, et qu'il se trouve entre les mains du boursier du hameau à sa disposition²⁵.

Et ainsi de suite. Présence du mouvement, selon le document ci-dessous, encore en 1998 :


R U E G
SA
 RUE DU NORD 155
 CH-2300 LA CHAUX-DE-FONDS
 TEL. (032) 913 76 08
 FAX (032) 913 14 57

REÇU le
04 FEV. 1998

ROGER TRUAN SA
Av. de la Praille 55
Case postale
1227 Carouge

FACTURE
INVOICE

NO 00159/600 29.1.1998

| QUANTITE | DESIGNATION | PRIX UNITAIRE | PRIX TOTAL |
|----------|--|-----------------|------------|
| | V/commande du 10.12.97 à M. Lenherr No fabr. 2972 | | |
| | Repérages, démontage de l'ancien- horloge sur place. | | |
| | Fabrication d'une horloge lumi- neuse Ø 500 mm. | | |
| | Cadran blanc avec chiffres sé- rigrapiés noir. | | |
| | Equipée d'un mouvement Alfa- Clock fonctionnant avec piles au lithium. | | |
| | Montage de l'horloge dans le clocher. | | |
| | Prix, y compris frais de cliché, programmation CNC et transport | | 4'650.-- |
| | AVEC TOUS NOS REMERCIEMENTS | | |
| | | Sous-total: | 4'650.-- |
| | | + 6,5% TVA | 302.25 |
| | | NET A PAYER FR. | 4'952.25 |

Fr. 500.- à verser

Vu le 23.2.98



²⁵ AHA, A2

Malheureusement, à la suite de cette intervention, le mouvement fut perdu ou tout simplement massacré. Ce n'était que la longue suite de la destruction malheureuse des anciennes horloges d'église ou d'école de notre Vallée.

A cet égard rappelons le contenu du désastre :

Ancienne horloge du Lieu, la première construite à la Vallée en 1675, vendue au poids de la ferraille à un industriel de Vallorbe au début du XIXe siècle.

Deuxième horloge du Lieu, construite en 1821 par Marc-Louis Chenu de Gollion, disparue dans le sinistre de l'église en 1858.

Troisième horloge du Lieu, construite en 1860 par E. Bailly-Comte à Morez, à disparu de manière mystérieuse sans doute à la suite de l'électrification des cloches en 1967.

Horloge du Sentier construite par les frères Moïse et Isaac Golay de Derrière-la-Côte en 1737, disparue dans l'incendie de l'église du Sentier de 1898.

Première horloge du Brassus construite en 1836 par François Humbert fondateur à Morteau, disparue au début du XXe siècle dans des conditions mystérieuses.

L'horloge du collège du Séchey, installée en 1880, demeure seule aujourd'hui, déposée à l'Espace horloge de la Vallée de Joux.

Horloge de l'église des Charbonnières, construite en 1828, vendue après 1891 à Jules-Moïse RoCHAT dit Saïset. En restent seuls deux montants du châssis. La deuxième horloge, construite en 1892 par la maison Odobey-Cadet à Morez, reste fort heureusement en place, et cela malgré l'électrification des cloches et de l'horloge.

La cloche du Pont, construite en 1760 par Barthelet de St. Point, déjà constructeur du mouvement de la tour de l'Abbaye deux ans plus tôt, fut rachetée au début du XXe siècle et dès l'abandon de l'ancienne église du Pont par Henri RoCHAT-Golay pour le prix de... 1.- !

Et comme nous venons de le voir, la pendule du collège de l'Abbaye a disparu il y a seulement deux décennies environ.

On pourrait presque parler ici d'un désastre programmé, et chose curieuse, dans un pays d'horloger, celle-ci n'ayant jamais jusqu'à aujourd'hui été reconnu dans une seule note.



Pendule de l'Abbaye. Un projet qui devint réalité.



Les photos de l'Abbaye nous présentant de manière convaincantes le collège et son clocher sont peu nombreuses.



Même photo que précédemment mais agrandie. Le cadran devait changer on ne sait à quelle époque.